

Nom commercial du produit : **Lithofin Nettoyant plastique**

Mise à jour : 30.01.2019
Date d'édition : 06.02.2019

Version (Révision) : 4.0.2 (4.0.1)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Lithofin Nettoyant plastique

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Mélange, Produits de lavage et de nettoyage, alcalin

1.3 Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Revendeur :

Lithofin AG Schweiz
Rue : Böndlern 2
Code postal/Lieu : CH-5420 Ehrendingen
Téléphone : +41 56 20318-50
Télécopie : +41 56 20318-51
Contact : Département de génie
E-mail: info@lithofin.ch

Numéro d'appel d'urgence:
+41 (0)56 20318-50
(Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau)

Fournisseur :

Lithofin AG
Rue : Heinrich-Otto-Str. 36
Code postal/Lieu : 73240 Wendlingen
Téléphone : +49 (0)7024 9403-0
Télécopie : +49 (0)7024 9403-40
Contact : Département de génie
E-mail: info@lithofin.de

Numéro d'appel d'urgence:
+49 (0)7024 9403-0
(Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

voir paragraphe 1.3

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Indications diverses

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Remarque

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

Nom commercial du produit : Lithofin Nettoyant plastique

Mise à jour : 30.01.2019
Date d'édition : 06.02.2019

Version (Révision) : 4.0.2 (4.0.1)

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Alcohols, C12-15, branched and linear, ethoxylated and propoxylated ; N°CAS : 120313-48-6

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/récipient suivant les réglementations locales et nationales en vigueur.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient (R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE. Peut produire une réaction allergique.

Autre étiquetage

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

En raison de la valeur du pH (voir section 9), une irritation de la peau ou des yeux n'est pas exclue.

2.4 Indications diverses

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

BUTYLGLYCOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36-xxxx ; N°CE : 203-905-0; N°CAS : 111-76-2

Poids : $\geq 10 - < 15$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319

Alcohols, C12-15, branched and linear, ethoxylated and propoxylated ; N°CE : 639-733-1; N°CAS : 120313-48-6

Poids : $\geq 3 - < 5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 3 ; H412

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-xxxx ; N°CE : 200-661-7; N°CAS : 67-63-0

Poids : $\geq 1 - < 5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

(R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119529223-47-xxxx ; N°CE : 227-813-5; N°CAS : 5989-

Nom commercial du produit : **Lithofin Nettoyant plastique**

Mise à jour : 30.01.2019
Date d'édition : 06.02.2019

Version (Révision) : 4.0.2 (4.0.1)

27-5

Poids : $\geq 0,1 - < 0,25 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Indications diverses

Tous les composants de ce mélange ont été (pré)enregistrés selon le règlement REACH.
Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Ne pas nettoyer avec: Agent de nettoyage, acide Agent de nettoyage, alcalin Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Protéger l'oeil non blessé.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

Traitement spécial

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau en aérosol ABC-poudre Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

Nom commercial du produit : **Lithofin Nettoyant plastique**

Mise à jour : 30.01.2019
Date d'édition : 06.02.2019

Version (Révision) : 4.0.2 (4.0.1)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Matière appropriée pour recueillir le produit: Liant universel
Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Contact avec la peau Contact avec les yeux Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail. Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas: Inflammable Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Classe de feu :

-

Bien agiter avant emploi

nein

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Conseils pour le stockage en commun

Nom commercial du produit : **Lithofin Nettoyant plastique**

Mise à jour : 30.01.2019
Date d'édition : 06.02.2019

Version (Révision) : 4.0.2 (4.0.1)

Classe de stockage (TRGS 510) : 10

Protéger contre le gel : nein

Température de stockage recommandée : 5 - 25 °C

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

BUTYLGLYCOL ; N°CAS : 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Valeur seuil : 20 ppm / 98 mg/m³
Limitation de crête : 4(II)
Remarque : H,Y
Version : 01.03.2018

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

Paramètre : Acide acétique butoxyque / Urine (U) / En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées
Valeur seuil : 100 mg/l
Version : 01.03.2018

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

Paramètre : Acide acétique butoxyque / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus ; En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées
Valeur seuil : 150 mg/g Kr
Version : 01.03.2018

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)

Valeur seuil : 50 ppm / 246 mg/m³
Remarque : H
Version : 31.01.2018

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)

Valeur seuil : 20 ppm / 98 mg/m³
Remarque : H
Version : 31.01.2018

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Valeur seuil : 200 ppm / 500 mg/m³
Limitation de crête : 2(II)
Remarque : Y
Version : 01.03.2018

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

Paramètre : Acétone / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Nom commercial du produit : **Lithofin Nettoyant plastique**

Mise à jour : 30.01.2019
Date d'édition : 06.02.2019

Version (Révision) : 4.0.2 (4.0.1)

Valeur seuil : 25 mg/l
Version : 01.03.2018
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)
Paramètre : Acétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil : 25 mg/l
Version : 01.03.2018
(R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE ; N°CAS : 5989-27-5
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Valeur seuil : 5 ppm / 28 mg/m³
Limitation de crête : 4 (II)
Remarque : H, Sh, Y
Version : 01.03.2018

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.
Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés lunettes à coques

Caractéristiques exigées

DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Modèle de gants adapté : Gants à crispin

Matériau approprié : Les données se rapportent au composant principal. Caoutchouc butyle, 0,5mm, >8h; FKM (caoutchouc fluoré), 0,7mm, >8h;

Modèles de gants recommandés : Producteur KCL GmbH/Eichenzell-Germany; Ansell/Yarra City-Australia Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Remarque : Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

Protection corporelle

Vêtement de protection.

Protection du corps appropriée : Combinaison de protection contre les substances chimiques Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

Caractéristiques exigées : résistant au lessivage.

Vêtement de protection. : DIN EN ISO 20345 DIN EN 13034 DIN EN 14605

chaussures : DIN EN 14404

Remarque : Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante formation d'aérosol ou de nébulosité. en fortes concentrations procédé de pulvérisation

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné (EN 14387) Demi-masque (DIN EN 140) ABEK-P1

Remarque

Nom commercial du produit : **Lithofin Nettoyant plastique**

Mise à jour : 30.01.2019
Date d'édition : 06.02.2019

Version (Révision) : 4.0.2 (4.0.1)

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments, boissons et fourrages. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : jaune clair

Odeur : fruité

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :	(1013 hPa)	env.	-4 °C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	env.	96 °C	
Température de décomposition :	(1013 hPa)		non déterminé	
Point éclair :		env.	56 °C	closed cup (EN ISO 3679)
Température d'ignition :			non déterminé	
Combustion entretenue			Non	UN Test L2:Sustained combustibility test
Limite inférieure d'explosivité :			non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité :			non déterminé	
Pression de la vapeur :	(50 °C)	<	3000 hPa	
Densité :	(20 °C)		0,99 g/cm ³	Pycnomètre (DIN EN ISO 2811-1)
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3 %	Test L1: Solvent separation test (UN)
Solubilité dans l'eau	(20 °C)		miscible	
pH :		env.	10	DIN 19268
log P O/W :			non déterminé	(Mélange)
Temps d'écoulement :	(23 °C)	env.	13 s	ISO gobelet 4 mm (DIN EN ISO 2431)
Seuil olfactif :			non déterminé	
Vitesse d'évaporation :			non déterminé	
teneur en COV-CE		env.	15,6 Pds %	*
VOC-France			non applicable	Décret no 2011-321 du 23 mars 2011

(* COV-CE = „composé organique volatil (COV)" tout composé organique dont le point d'ébullition initial, mesuré à la pression standard de 101,3 kPa, est inférieur ou égal à 250 °C; valeur de COV dans g/L)

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Nom commercial du produit : **Lithofin Nettoyant plastique**

Mise à jour : 30.01.2019
Date d'édition : 06.02.2019

Version (Révision) : 4.0.2 (4.0.1)

Aucune donnée spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation préconisées sont respectées.

10.5 Matières incompatibles

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Les données se rapportent au composant principal.

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (BUTYLGLYCOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1300 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 (Alcohols, C12-15, branched and linear, ethoxylated and propoxylated ; N°CAS : 120313-48-6)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5840 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 ((R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE ; N°CAS : 5989-27-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	4400 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	LC50 (BUTYLGLYCOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Cochon d'Inde
Dose efficace :	> 2000 mg/l
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 (Alcohols, C12-15, branched and linear, ethoxylated and propoxylated ; N°CAS : 120313-48-6)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin

Nom commercial du produit : **Lithofin Nettoyant plastique**

Mise à jour : 30.01.2019
Date d'édition : 06.02.2019

Version (Révision) : 4.0.2 (4.0.1)

Dose efficace : 13900 mg/kg
Méthode : OCDE 402
Paramètre : DL50 ((R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE ; N°CAS : 5989-27-5)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 5000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : LC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 25 mg/l
Temps d'exposition : 6 h
Méthode : OCDE 403

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Effet irritant et caustique

Estimation/classification

Provoque des lésions oculaires graves. Provoque de graves brûlures.

Sensibilisation

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres informations

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.
Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres informations

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Voir section 2.1 (classification).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Voir section 2.1 (classification).

Danger par aspiration

Voir section 2.1 (classification).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les données se rapportent au composant principal. Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité aquatique

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC (BUTYLGLYCOL ; N°CAS : 111-76-2)

Nom commercial du produit : **Lithofin Nettoyant plastique**

Mise à jour : 30.01.2019
Date d'édition : 06.02.2019

Version (Révision) : 4.0.2 (4.0.1)

Espèce : Poisson
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 21 d

Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOEC (BUTYLGLYCOL ; N°CAS : 111-76-2)
Espèce : Daphnie
Dose efficace : 100 mg/l
Temps d'exposition : 21 d
Méthode : OCDE 211

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC50 (BUTYLGLYCOL ; N°CAS : 111-76-2)
Espèce : Daphnie
Dose efficace : 1550 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Paramètre : EC50 (Alcohols, C12-15, branched and linear, ethoxylated and propoxylated ; N°CAS : 120313-48-6)

Espèce : Daphnie
Dose efficace : > 1 - 10 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce : Daphnie
Dose efficace : 9714 mg/l
Temps d'exposition : 24 h

Paramètre : EC50 ((R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE ; N°CAS : 5989-27-5)
Espèce : Daphnie
Dose efficace : 17 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Effets dans les stations d'épuration

Observer les réglementations locales sur l'évacuation des eaux. Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Biodégradation

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Nom commercial du produit : **Lithofin Nettoyant plastique**

Mise à jour : 30.01.2019
Date d'édition : 06.02.2019

Version (Révision) : 4.0.2 (4.0.1)

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer en observant les réglementations administratives.
Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

Code des déchets (EWC/AVV) : 07 06 08*

Code des déchets conditionnement

Code des déchets conditionnement: 15 01 10*

Solutions pour traitement des déchets

29/35 - Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

13.2 Informations complémentaires

Ces numéros individuels d'identification ont été attribués à partir des usages les plus communs du matériel permettant de négliger le dégagement de polluants lors d'un usage spécifique.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

not required.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (clp)

Directive 2008/98/UE du Parlement européen et du Conseil relative aux déchets (2000/532/UE)

EN 2:1992 (DIN EN 2:2005-01)

Autorisations et limites d'utilisation

Nom commercial du produit :
Lithofin Nettoyant plastique

Mise à jour : 30.01.2019
Date d'édition : 06.02.2019

Version (Révision) : 4.0.2 (4.0.1)

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : néant, à l'utilisation appropriée

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Autres réglementations (UE)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail. (Observer la directive 2000/39/CE, Observer la directive 2006/15/CE, Observer la directive 2009/161/CE)
RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux [règlement PIC]
RÈGLEMENT (UE) No 98/2013 sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs: Non applicable.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable.
Contient les suivantes substances comportant à l'appauvrissement de la couche d'ozone : -

RÈGLEMENT (CE) N° 850/2004 [règlement POP]

Non applicable.
Nom du polluant organique persistant (POP): -

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!
Germany:
TRGS 400 (Risk assessment for activities involving hazardous substances)
TRGS 500 (Protective measures)
TRGS 510 (Storage of hazardous substances in non-stationary containers)
TRGS 555 (Working instruction and information for workers)

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon AwSV

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

VOCV-Directive

Teneur en COV maximale (Suisse) : 14,5 Pds % selon VOCV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance/mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage

16.2 Abréviations et acronymes

ABC-Pulver	Poudre d'extinction pour la classe de feu A, B et C
ABEK-P1	filtre combiné
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
AVV	Abfallverzeichnis-Verordnung (Règlement sur les déchets)
AWSV	Ordonnance sur les installations pour la manipulation de substances dangereuses pour l'eau
BGR	Règles et règlements BG
ca.	circa
CAS	Chemical Abstract Service (Service des résumés analytiques de chimie)
CLP	classification, labelling and packaging (la classification, l'étiquetage et l'emballage)
CMR	Carcinogen, mutagen or toxic for reproduction (cancérigène, mutagène ou toxiques pour la

Nom commercial du produit :
Lithofin Nettoyant plastique

Mise à jour : 30.01.2019
Date d'édition : 06.02.2019

Version (Révision) : 4.0.2 (4.0.1)

	reproduction)
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	Derived No-Effect Level (doses dérivées sans effet)
EAK/EWC/EAC/CWR/CER	Catalogue européen des déchets
EC50 / CE50	Effective Concentration 50% (Concentration Effective 50%)
EG / EC / CE	communauté européenne
EN	Norme européenne
EUH	la mention de danger supplémentaire de l'union européenne
GefStoffV	Gefahrstoffverordnung (règlement relatif aux substances dangereuses)
GHS / SGH	Globally Harmonised System / Système général harmonisé
H-Sätze	hazard statements (les mentions de danger)
IATA-DGR	International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations
IBC-Code	International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
ICAO-TI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale-Instructions techniques
IMDG-Code	International Maritime Dangerous Goods Code
ISO	Organisation internationale de normalisation
LC50 / CL50	Lethal Concentration 50% / Concentration Létale 50 %
LD50 / DL50	Lethal Dose 50% / Dose Létale 50%
log P O/W	Coefficient de partage n-octanol/eau
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (marine pollution)
NOAEL (DSET)	No observed adverse effect level (dose sans effet toxique)
NOEC (CSEO)	No observed effect concentration (Concentration sans effet observé)
Nr.	nombre
OECD	L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	persistantes, bioaccumulables et toxiques
pH	Potentia hydrogenii
PIC	prior informed consent
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentrations prédites sans effet)
POP	Persistent organic pollutants (polluants organiques persistants)
P-Sätze	precautionary statements (les conseils de prudence)
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses
STEL / LECT	short-term exposure limit (limite d'exposition à court terme)
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe (Prescriptions techniques pour les substances dangereuses)
TWA / MPT	time-weighted average (moyenne pondérée dans le temps)
UN/ONU	United Nations / Organisation des nations unies
VOC/COV/VOS/LZO	Volatile Organic Compound (composés organiques volatils)
VOCV	Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (SR 814.018)
vPvB	very persistent and very bioaccumulative (très persistantes et très bioaccumulables)
WGK	Wassergefährdungsklasse (Classe risque aquatique)

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>. Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Nom commercial du produit : Lithofin Nettoyant plastique

Mise à jour : 30.01.2019
Date d'édition : 06.02.2019

Version (Révision) : 4.0.2 (4.0.1)

Règlement (CE) No 1272/2008 (SGH)
ECHA: Registered substances (<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>)
REACH Art. 59: -Candidate List of substances of very high concern for Authorisation
(<https://www.echa.europa.eu/candidate-list-table>)

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Consignes en cas de risques physiques : Sur la base des données de contrôle.
Consignes en cas de risques pour la santé : Méthode de calcul.
Consignes en cas de risques pour l'environnement : Méthode de calcul.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.